

Bulletin d'informations des habitants de Verneuil les Bois
<http://mairieleverneuil.pagesperso-orange.fr/>

Tous à vos masques,
prêts, sortez!

Verneuil...

2040...

47

Le village de Verneuil a perdu 30 %
de sa population en 10 ans...

A ce rythme dans dix autres petites années il ne restera
qu'une petite vingtaine de vernoliennes et vernoliens...
Et après... un village fantôme ?

Le phénomène n'est pas irréversible mais pour
l'instant avec 30% du foncier bâti de la commune
en ruine et une rétention foncière ce n'est pas
gagné pour que notre village existe encore dans
un futur pas si lointain...!

Dernier facteur démographique aggravant... la
moyenne d'âges élevées de la population...
Pour tout savoir retrouvez le bilan complet sur
le site internet de la commune.



RECENSEMENT

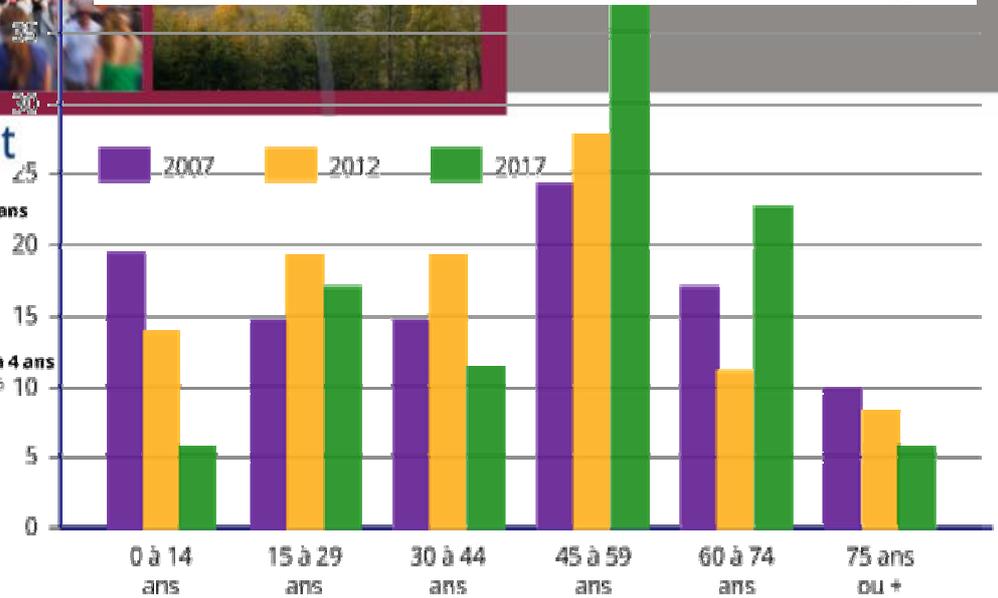
34 habitants



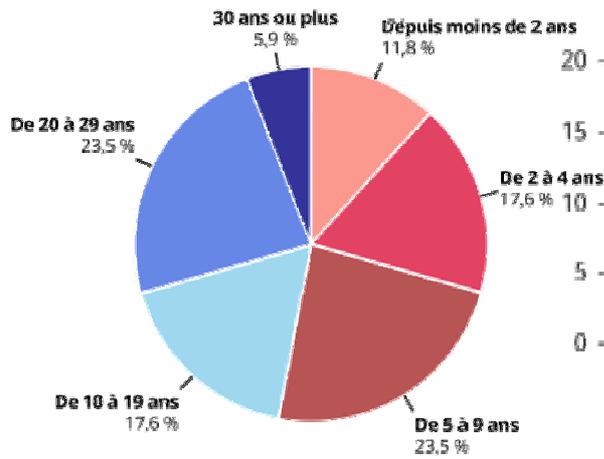
Données locales



Population par grandes tranches d'âges



Ancienneté d'emménagement



Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	68	44	48	39	37	47	38	34
Densité moyenne (hab/km ²)	6,2	4,0	4,3	3,5	3,4	4,3	3,4	3,1

Bien qu'en 1999 la population du village ait baissé de façon très significative depuis 1968 la courbe était repartie à la hausse par la suite avant de fléchir à nouveau !

Moins d'habitations disponibles (vétusté, insalubrité, ruines...), une population vieillissante, pas ou peu de naissances et le bilan est sans appel... le village est en train de disparaître !

Notre commune dispose d'un document d'urbanisme, de zones

constructibles... encore faudrait-il qu'elles soient proposées à de futurs jeunes habitants pour que la démographie reparte enfin à la hausse.

Résidences principales selon le statut d'occupation

	2007		2012		2017	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	20	100,0	18	100,0	17	100,0
Propriétaire	12	58,8	12	64,7	11	64,7
Locataire	8	35,3	6	32,2	6	35,3

Tout le dossier de l'INSEE sur le site Internet de la commune.



« trois grandes forces dominent le monde : la stupidité,
la peur et la cupidité »

Einstein

La peur...

La politique de la peur consiste à provoquer la crainte au sein de la population afin de faciliter l'adoption de lois sécuritaires qui réduisent de facto la liberté individuelle.

Les citoyens finissent par accepter cette hypothétique sécurité en renonçant à leurs libertés...

La crise épidémique du coronavirus est un exemple frappant d'invitation à la peur..

Le but : garder la population inquiète et en constante demande d'une mise en sécurité face à des séries de menaces ininterrompues, réelles voir imaginaires !

Par le passé la religion et ses superstitions ont été utiles pour garder le peuple ignorant sous contrôle, puis remplacé aujourd'hui par les médias, religion moderne de la manipulation. La gestion de la peur a pris des dimensions énormes. Les êtres humains vivent non seulement effrayés par les éléments naturels que nous ne pouvons contrôler mais également face aux catastrophes humaines.

Sans entrer dans la théorie du complot, cette peur est induite dans un projet de domination... la religion ayant perdu son pouvoir, à cours d'esprits ou de démons en liberté, le monde moderne et ses nouveaux « maîtres » ont inventé de nouvelles peurs démoniaques... et les motifs de terreurs ne manquent pas... terrorisme, réchauffement climatique, surpopulation, chômage, ..., épidémie, etc...

Dorénavant la perception que nous avons de nos peurs est ce que les médias nous construisent sur commande.

Cette « politique » de la peur est une des caractéristiques des dictatures mais dans une démocratie elle devient une instrumentalisation des craintes avérées ou non de la population

pour atteindre un ou des objectifs précis. Il s'agit d'une forme de manipulation directe ou subliminale... sous couvert de discours alarmistes désignant des ennemis intérieurs qui servent à légitimer des mesures disproportionnées qui portent atteinte à nos droits fondamentaux pour nous contrôler... comme un état d'urgence et un confinement pour se protéger d'un virus.

Quoi de mieux que d'agiter le chiffon rouge de la peur pour détourner l'attention afin de protéger le système actuel... la crainte est même devenue le ressort principal de ceux qui nous gouvernent.

CORONAVIRUS

LA PANIQUE S'INSTALLE



Petite histoire de PEUR



En allant faire son pèlerinage annuel, un brave homme rencontre sur son chemin LA PESTE.

Il lui demande : « Où vas-tu ainsi décidée » ?

La PESTE lui répond : « J'ai décidé d'aller tuer 5000 personnes ».

Le pèlerin, blessé par ce qu'il vient d'entendre, poursuit sa route en redoublant ses prières pour que la Peste n'atteigne pas son but. Arrivé sur les lieux de son pèlerinage, notre pèlerin apprend qu'il y a eu 50 000 morts de la peste !

Sur le chemin de retour, notre pèlerin rencontre à nouveau LA PESTE et lui dit en colère : « Pourquoi as-tu tué 50 000 personnes ? » ... « Tu m'avais dit que tu n'en tuerais que 5000 ! »

Et LA PESTE lui répond : « Mais j'ai tenu parole, je n'ai tué que 5000 personnes, pas une de plus ! Il se trouve que tous les autres sont morts DE PEUR. »

Avant Covid

Le pic de mortalité de mi-mars à fin-avril a été élevé, mais au-delà de ces sinistres chiffres essentiellement dû au coronavirus, bien que freinés par le confinement, n'est pas d'une ampleur si exceptionnel au vu de notre histoire. Il y a 50 ans une crise sanitaire passée totalement inaperçue dans l'inconscient collectif... l'hiver 1969-1970... la grippe de Hong Kong a fait 31.000, entre décembre et janvier. Dans le monde entier, c'est un million de personnes qui en est décédé.

Ceux qui avaient vingt ans en 68 se souviennent plus des mouvements sociaux et de la crise du Biafra que de cette épidémie qui déborda nos hôpitaux !

C'est à partir de 1970, après l'épisode « Hong Kong », qu'ont commencé à se mettre en place les premières politiques publiques de vaccination contre la grippe.

Depuis la sensibilité vis-à-vis de la maladie et de la mort a changé et en cas de crise sanitaire; les gouvernants savent que si celle-ci est bien gérée, ils en tirent un surcroît de légitimité. Sinon, ça se retourne vite contre eux ».

La stratégie du confinement est une construction politique qui a effacé toutes les autres alternatives. Il s'agit d'un système de gestion des épidémies instauré au 15^{ème} siècle dans les grandes villes marchandes italiennes, lors de la grande peste qui n'a pas empêché à l'époque la diffusion du virus !

Devant la *panique créée par l'ampleur surprise de la mortalité du Covid-19*, tous les pays ont reproduit cette stratégie avec plus ou moins de succès. Une fois terminé, la peur du rebond est maintenant brandie, avec pour marqueurs ce qui s'est produit en 1918 avec la grippe espagnole, puis en 1957 avec la grippe asiatique, si la population n'a pas développé d'anticorps... ce qui est quasi impossible actuellement compte tenu des règles imposées !



Alors tous à vos masques !



La phase 3.1 du déconfinement

- Les cafés et restaurants peuvent tous désormais ouvrir leurs portes, en respectant les consignes sanitaires : pas plus de 10 clients par table, un mètre entre chaque table, port du masque obligatoire pour le personnel et pour les clients lorsqu'ils circulent dans l'établissement.
- L'interdiction des rassemblements de plus de dix personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public imposée par l'état d'urgence sanitaire reste en vigueur. Cependant, à la demande du Conseil d'État qui avait été saisi, les manifestations soumises à l'obligation d'une déclaration préalable sont à nouveau autorisées. Les participants ne doivent pas être plus de 5 000 et doivent respecter les règles sanitaires (distanciation physique d'au moins un mètre entre les personnes, port du masque systématique lorsque le respect de cette distance n'est pas garanti, gestes barrières).
- Aucun événement réunissant plus de 5 000 personnes n'est autorisé jusqu'au 30 septembre 2020.

... et la peur est encore là avec la possible deuxième vague virale... avec de nouvelles restrictions depuis le 20 juillet 2020

La phase 3.2...

Le port du masque est désormais obligatoire dans les lieux publics clos pour lutter contre la

propagation du coronavirus ainsi que dans nombreuses villes... et bien sûr avec à l'appui une amende de 135 € pour les récalcitrants pris en flagrant délit.

Voici donc la liste des lieux concernés :

- Salles d'auditions, de conférence, de réunions, de spectacles ou à usage multiple, y compris les salles de spectacles et les cinémas
- Restaurants et débits de boissons
- Hôtels et pension de famille
- Salles de jeux
- Établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centre de vacances; centre de loisirs sans hébergement
- Bibliothèques, centres de documentation
- Établissements de culte
- Établissements sportifs couverts
- Musées
- Établissements de plein air
- Chapiteaux, tentes et structures
- Gares (SNCF, routières, maritimes)
- Aéroports
- Hôtels-restaurant d'altitude
- Établissements flottants
- Refuges de montagne
- Magasins de vente, centres commerciaux

La liste des villes qui imposent le port du masque s'allonge. Renseignez-vous avant de vous déplacer en France.

DANGER

PORT DU MASQUE
OBLIGATOIRE



Les virus au fil des siècles

200 millions

Peste noire (bubonique)

1347-1351



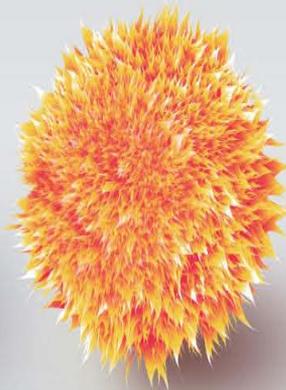
BILAN DES VICTIMES

[DU PLUS ÉLEVÉ AU PLUS FAIBLE]

56 millions

Variole

1520



40-50 millions

Grippe espagnole

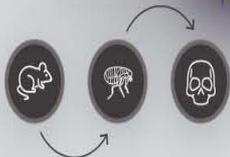
1918-1919



30-50 millions

Peste de Justinien

541-542



La peste provenait des rats, et elle a été transmise à l'homme par des puces infectées.

L'épidémie a décimé de 30 à 50 % de la population européenne. Il a fallu plus de deux siècles pour que le continent en guérisse.

La variole a tué environ 90 % des Amérindiens. En Europe, dans les années 1800, le nombre annuel de victimes était de l'ordre de 400 000. C'est pour protéger la population contre cette maladie que le premier vaccin a été mis au point.

Le nombre de victimes de cette maladie est sujet à débat, car de nouvelles découvertes sont encore mises au jour, mais beaucoup pensent qu'elle a contribué à accélérer la chute de l'Empire romain.

et on est encore là !



25-35 millions

Sida-VIH

1981-AUJOURD'HUI



12 millions

3^e pandémie de peste

1855



5 millions

Peste antonine

165-180



3 millions

Grandes pestes du XVII^e siècle

1600



1,1 million

Grippe asiatique

1957-1958



1 million

Grippe russe

1889-1890



1 million

Grippe de Hong Kong

1968-1970



1 million

Six pandémies de choléra

1817-1923

Dans les années 1800, une série d'épidémies de choléra ont éclaté dans le monde, faisant des millions de victimes. Il n'existe pas de consensus établi sur le nombre de morts.



1 million

Épidémie japonaise de variole

735-737



600 000

Grandes pestes du XVIII^e siècle

1720-1722



200 000

Grippe porcine

2009-2010



100 000-150 000

Fièvre jaune

1800



11 300

Ebola

2014-2016



850

Mers

2012-AUJOURD'HUI



770

Sras

2002-2003

Covid-19 **840 000 décès depuis le 31/12/19**

Engagements

Charte de BON VOISINAGE

.....
A découvrir sur le site Internet de Verneuil

Les agriculteurs, par le biais de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), lancent une charte de bon voisinage qu'ils présentent actuellement à tous ceux qui le souhaitent. L'objectif est de renouer le dialogue avec le reste de la population.

Un complément à l'engagement phytosanitaire

Cette charte revient à l'élaboration d'un code de bonnes intentions, voire de bonne conduite. Elle édicte des fiches précises selon les cas et propose, au cas où cela ne suffirait pas pour apaiser les tensions, la possibilité de mettre une cellule de conciliation en place.

Et il s'agit d'un cadre général dans lequel vient trouver place « la charte d'engagement des produits phytosanitaires », qui vient d'être approuvé par le Préfet du Cher le 30 juin 2020.

Ce texte prévoit, ainsi les distances d'épandages qui sont à l'origine d'un récent débat national et des inquiétudes des riverains.

Tenant compte des attentes sociétales l'État appelle les utilisateurs à mettre en place des mesures, en application de la loi votée et à compter du 1^{er} janvier

2020, afin réduire l'exposition aux produits phytopharmaceutiques et favoriser la coexistence des activités sur les territoires ruraux. Ces engagements viennent d'être formalisés dans des chartes d'engagements, adaptées au contexte local et aux leviers effectivement mobilisables par la ou les exploitations.

Dans un souci du « bien vivre ensemble », la charte d'engagements vise à favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs et à répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, particulièrement à proximité des lieux habités.

Son objectif est aussi de formaliser les engagements des agriculteurs du département du Cher à respecter des mesures de protection des personnes habitant à proximité lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, en réponse au nouveau contexte légal et réglementaire et dans ce cadre uniquement, en se limitant aux mesures prévues par le décret.

DISTANCES MINIMALES

entre les zones d'épandage et les zones d'habitation

DAN D'APPLICATION 1^{er} JANVIER 2020

10 m

5 m

Pour les produits les plus dangereux



20 m
d'habitation
des zones sensibles





ENS | concours photos

La 3^e édition du concours photos des Espaces naturels sensibles est lancée. Vous avez jusqu'au 15 septembre !

Si pour beaucoup, les Espaces naturels sensibles sont des lieux inaccessibles, la réalité est toute autre ! **Ouverts pour la plupart toute l'année, les 24 sites labellisés ENS vous attendent pour une balade en famille ou entre amis.** L'occasion pour vous de participer à la nouvelle édition de notre Concours photos. **Cette année, le thème « Vivons le sport sur les ENS »** vous permet une grande diversité de mises en situation. Que ce soit à pied, en vélo ou même en canoë, mettez-vous en scène et envoyez-nous vos plus beaux clichés.

La photographie devra être envoyée au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un courriel à : tourisme@departement18.fr



Nature 18, association de protection de la nature et de l'environnement dans le Cher fête ses 50 ans en 2020

Depuis près de 5 décennies l'association œuvre pour connaître et protéger les espèces sauvages et les milieux naturels du département, sensibiliser tous les publics et accompagner la transition écologique auprès des collectivités, des entreprises, etc. aux travers de très nombreuses actions.

En cette année d'anniversaire l'association désire remettre en œuvre une action historique, effective depuis sa création et toujours d'actualité : planter des haies champêtres. Le conseil d'administration Nature 18 souhaite pour cela proposer un coup de pouce aux petites communes qui voudraient participer.

Les haies champêtres ont de nombreux rôles : elles limitent l'érosion des sols, le ruissellement en cas de fortes pluies en favorisant l'infiltration des eaux. Réservoirs naturels de biodiversité, elles sont également des zones relais majeures permettant aux espèces de se déplacer dans le paysage. Leur préservation est de ce fait une priorité pour l'association.

Nature 18 lance donc un appel à projet à toutes les **collectivités du Cher** de moins de 1000 habitants, qui souhaitent mettre en place des actions de plantations (haies champêtres, alignements d'arbres, plantations de vergers communaux) en faveur de

Appel à projet « Plantons ! » avec Nature 18 :

Association
Nature 18

Le Petit VERNOLLO



Local associatif des Merlattes
16, rue Henri Moissan
18 000 BOURGES

02 48 70 76 26
contact@nature18.org